

**VILLE DE RIQUEWIHR****PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA VILLE DE RIQUEWIHR  
DU 4 MAI 2023****Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire**

Etaient présents : Mrs, Mme SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN - Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints au maire.

Mmes, Mrs BUTTIGHOFFER Karen- DEMESSE Christine -HANSS Mathilde - Brigitte HAAS - LALEVEE Anne-Sophie - Jérôme STURMA - Christine VOIRIN

Absents excusés : Mr Denis BAUER donne procuration à Mme Karen BUTTIGHOFFER – Mr Jean Daniel REBER donne procuration à Mme Marie Lucie FREGUIN – Mr Thierry RENTZ donne procuration à Mr Daniel KLACK, maire – Mme Sylvie STRIBY donne procuration à Mr Vincent SCHERRER

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'une secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2023
- 3) Communications
  - a) Informations communauté des communes Pays de Ribeauvillé
  - b) Informations sur le GIC 1
  - c) Préparation de la journée citoyenne 2023
  - d) 25<sup>ème</sup> anniversaire Territoire d'énergie
  - e) Remerciements
  - f) Divers
- 4) Convention partenariale avec AirBnb
- 5) Servitude de cour commune avec le Domaine Greiner
- 6) Fixation du loyer local du chiropracteur - 2, rue de la 1<sup>ère</sup> armée
- 7) Participation à l'acquisition de récupérateurs d'eau ville de Riquewihr/agence de l'eau
- 8) Mise en non valeur et créances éteintes Ville de Riquewihr
- 9) Mise en non valeur et créances éteintes Service Eau et Assainissement
- 10) Adhésion au service mutualisé SVP
- 11) Information sur les marchés en cours – plan de financement
- 12) Divers

Le maire souhaite connaître la possibilité de rajouter un point sachant qu'il convient de compléter une délibération du 28 février 2023. Le conseil municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

### **1) DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE**

Le conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, Le Maire propose que ce soit le plus jeune membre à savoir Mathilde HANSS. Christine VOIRIN propose également sa candidature

Le conseil municipal, après vote, désigne Mme Mathilde HANSS.

POUR : 10	CONTRE : 3	ABSTENTIONS: 2
-----------	------------	----------------

Le Maire associe à celle-ci, une secrétaire auxiliaire, prise en dehors de ses membres, qui assiste à la séance en l'occurrence la directrice générale des services.

### **2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 28 MARS 2023**

Le Maire évoque rapidement le compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 mars dernier.

Le procès verbal du 28 mars 2023 est adopté selon les modalités ci-dessous :

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTIONS: 5
-----------	------------	----------------

### **3) COMMUNICATIONS**

#### **a) Informations communauté des communes Pays de Ribeauvillé**

Le Maire indique qu'il y aura d'importants travaux de réhabilitation et de mises aux normes à la piscine des 3 Châteaux du 1<sup>er</sup> juillet 2023 à début janvier 2024 à hauteur de 1 250 000 euros.

L'office du tourisme est satisfait de son exercice comptable 2022 et confirme son engagement total dans le projet Géovino.

Les services de Petite enfance sont saturés avec cependant une prochaine perspective d'ouverture d'un périscolaire supplémentaire à Bergheim.

Les travaux d'investissement prévus au budget primitif 2023 sont rapidement évoqués, la nécessité de construire un nouveau siège est largement commentée. Le Maire signale l'augmentation des taux fiscaux votés par les élus communautaires qui devrait apporter 500 000 euros de recettes nouvelles à la collectivité.

#### **b) Informations sur le GIC 1**



Les comptages annuels de gibier rouge sont en cours, les retours seront prochainement connus. La direction de l'ONF ayant changé, les tensions s'apaisent pour le bien de tous sachant que les relations étaient quelque peu tendues.

c) Préparation de la journée citoyenne 2023

Pour 2023, 70 habitants se sont inscrits pour évoluer au sein des 8 ateliers participatifs proposés cette année. Cette matinée de travail conviviale se clôturera autour d'un barbecue commun dans la salle de la Porte Haute.

d) 25<sup>ème</sup> anniversaire Territoire d'énergie

Territoire d'énergie est notre partenaire privilégié en matière de gaz et d'électricité. Cette structure annonce une forte augmentation du KW électrique en direction des particuliers pour les cinq prochaines années.

e) Remerciements

Des remerciements sont parvenus en mairie concernant les subventions attribuées et versées, mais aussi pour la mise à disposition de salle, pour un prix remis à l'occasion de la soirée des maisons fleuries et enfin pour un grand anniversaire.

f) Divers

- La nouvelle présidente de la société de chasse de Riquewihr et environs, Mme Andrée TRAPET, nous informe du changement de présidence et de la redistribution des responsabilités au sein du bureau à l'occasion de la dernière assemblée générale. Le conseil municipal souhaite pleine réussite à ce nouveau comité dans les fonctions qui sont les siennes. Le maire en profite pour rappeler le renouvellement des baux de chasse en 2024
- La navette touristique, le Kut'zig, sillonnera à nouveau la Route des Vins et donc s'arrêtera à Riquewihr à différentes fréquences du mardi au dimanche depuis le 28 avril dernier et jusqu'au 15 octobre 2023.
- Un point sur le SIVU Forêt est effectué et notamment sur les opérations budgétaires 2023. Les communes participent à ce syndicat à hauteur de la surface dont elles sont propriétaires. La difficulté de trouver du personnel forestier est soulignée.
- Le compte rendu de la commission des finances est parvenu ce jour aux élus qui n'ont pas de remarques particulières à formuler.

**4/0523)CONVENTION PARTENARIALE AVEC AIRBNB**

Depuis l'instauration du numéro d'enregistrement, la ville entretient des relations de confiance avec Airbnb qui nous propose de nous donner accès à quelques données de flux touristiques, à l'échelle de la commune ou de l'intercommunalité :

- sous réserve la signature d'une simple convention, qui détaille les limitations nécessaires à l'usage de ces données,
- et ensuite AIRBNB mettra à notre disposition un document, à l'échelle de l'EPCI choisi, avec l'ensemble des points de données une fois par trimestre.

Ces données, bien que pour l'heure non dynamiques et en anglais, regroupent les principaux points de données d'intérêt pour les organismes de promotion touristique. AirBnB espère pouvoir basculer sur une version en ligne, et en français d'ici la fin de l'année

Il est proposé d'autoriser le maire à signer cette convention.

La commission des finances du 2 mai 2023 à émis un avis favorable quant à cette demande.

**Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** la signature d'une convention partenariale avec Airbnb

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

**5/0523)SERVITUDE DE COUR COMMUNE AVEC Mr et Mme Philippe GREINER**

Il s'agit d'approuver une servitude réelle et perpétuelle d'aedificandi, conventionnellement dénommée de « cour commune », en vue de la construction d'une extension des bâtiments à une distance d'environ deux mètres de la limite séparative « ouest » du fond dominant sur une longueur de 52,91 mètres , à une distance de la limite séparative des propriétés inférieures à celle exigée par les dispositions d'urbanisme . La présente constitution de servitude est consentie et acceptée moyennant une indemnité d'un euro symbolique.

Les frais de notaire seront à la charge du demandeur à savoir Mr et Mme Philippe Greiner.

Le maire doit être autorisé à signer cette servitude.

La commission des finances du 2 mai 2023 à émis un avis favorable quant à cette installation



**Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** la mise en place de cette servitude de cour commune entre la Ville de Riquewihl et Mr et Mme Philippe GREINER.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

**6/0523)FIXATION DU LOYER LOCAL DU CHIROPRACTEUR - 2, RUE DE LA 1<sup>ERE</sup> ARMEE**

Mr Julien DEVRIESE, chiropracteur a manifesté son intérêt pour Riquewihl et souhaite s'installer dans notre ville. Suite à différentes rencontres et rendez vous, les locaux laissés vacants par la Police municipale dans la maison Paira 2, rue de la 1<sup>ère</sup> armée retiennent son attention.

Il s'agit d'une création de cabinet qui pourrait aboutir à un transfert de l'activité dans la friche le moment venu. Mr DEVRIESE a fortement manifesté son intérêt pour ces deux propositions et est ravi de créer son cabinet au cœur de Riquewihl.

C'est pourquoi, il est proposé de lui mettre les anciens locaux de la police municipale (2 bureaux et des sanitaires) à disposition à compter du 15 juin prochain en contrepartie d'un loyer mensuel hors charges de 350 euros.

La commission des finances du 2 mai 2023 à émis un avis favorable quant à cette installation

**Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** la mise en place d'un bail reconductible annuellement avec le jeune chiropracteur pour un montant mensuel de loyer de 350 euros (hors charges) à compter du 15 juin 2023.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

**7/0523)PARTICIPATION A L'ACQUISITION DE RECUPERATEURS D'EAU VILLE DE RIQUEWIHR/AGENCE DE L'EAU**

La commune est un acteur incontournable dans la mise en œuvre des actions de préservation de la qualité de ressource en eau. L'agence de l'eau Rhin Meuse peut nous accompagner au regard de leurs priorités et aura vocation à être à nos côtés pour l'innovation du territoire et des acteurs en matière de gestion de l'eau.

L'agence de l'eau finance au titre des économies d'eau des cuves de récupération d'eau de pluie sur domaine public et opérations groupées en terrain privé à hauteur de 60%.



Il est proposé d'adhérer à cette opération d'économie d'eau en sélectionnant trois modèles de récupérateurs et d'organiser une commande groupée au niveau de Riquewihr. La ville pourrait rajouter une aide complémentaire de 20% afin de motiver et intéresser un maximum d'habitants. Cette aide communale sera plafonnée à une participation maximale de 200 euros pour un seul récupérateur financé par foyer.

Seule exigence de l'Agence de l'eau, les acquéreurs doivent s'engager par convention à se débrancher le trop plein du réseau. Le Maire doit être autorisé à signer ces conventions

La commission des finances du 2 mai 2023 à émis un avis favorable quant aux aides proposées.

**Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** la mise en place d'un soutien financier à l'acquisition de récupérateurs d'eau par les habitants de Riquewihr sur la base d'un financement de 60% par matériel versé par l'Agence de l'eau auquel la ville adjoint une aide complémentaire de 20%.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

**8/0523) MISE EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES VILLE DE RIQUEWIHR**

Nature Juridique	Exercice	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2020	T-748	DERINCK Valerie	4,4	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2021	T-884	ENGEL Alain	0,08	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2022	T-1205	VANDESTRAETEN Sandy	4,42	RAR inférieur seuil poursuite
			<b>TOTAL</b>	<b>8,90</b>	

Nature Juridique	Exercice	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de Sa présentation
Société	2019	T-1076	EARL DOMAINE SPARR	50	Radiation
			<b>TOTAL</b>	<b>50</b>	

La commission des finances du 2 mai 2023 à émis un avis favorable quant à l'admission en non valeur de ces créances éteintes où irrécouvrables tout en manifestant une certaine exaspération par rapport à ces débiteurs qui se permettent d'inscrire leurs créances à la charge de l'ensemble des Riquewihriens.

**Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** l'admission en non valeur de la liste des créances ci-dessus relatives au budget ville de Riquewihr.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

**9/0523) MISE EN NON VALEUR ET CREANCES ETEINTES SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Nature Juridique	Exercice	Référence de Sa pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de Sa présentation
ociété	2018	R-1-178	EURL MA MAISON HOUX	5,15 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2020	R-1-169	EURL MA MAISON HOUX	56,35 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2020	R-1-169	EURL MA MAISON HOUX	278,26 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2020	R-1-169	EURL MA MAISON HOUX	319,39 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2019	R-2-170	EURL MA MAISON HOUX	26,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2016	R-2-182	EURL MA MAISON HOUX	78,84 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2016	R-2-182	EURL MA MAISON HOUX	60,63 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2016	R-2-182	EURL MA MAISON HOUX	12,60 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2016	R-2-182	EURL MA MAISON HOUX	8,39 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2017	R-1-176	EURL MA MAISON HOUX	16,24 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2017	R-1-176	EURL MA MAISON HOUX	5,05 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2017	R-1-176	EURL MA MAISON HOUX	1,05 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2017	R-1-176	EURL MA MAISON HOUX	0,70 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2017	R-3-175	EURL MA MAISON HOUX	33,31 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2017	R-3-175	EURL MA MAISON HOUX	20,21 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2017	R-3-175	EURL MA MAISON HOUX	4,20 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2017	R-3-175	EURL MA MAISON HOUX	2,80 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2018	R-1-178	EURL MA MAISON HOUX	16,31 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2020	R-1-169	EURL MA MAISON HOUX	37,51 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2018	R-1-178	EURL MA MAISON HOUX	1,05 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2018	R-1-178	EURL MA MAISON HOUX	0,70 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2018	R-2-169	EURL MA MAISON HOUX	169,77 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2018	R-2-169	EURL MA MAISON HOUX	142,53 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2018	R-2-169	EURL MA MAISON HOUX	29,05 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2018	R-2-169	EURL MA MAISON HOUX	19,34 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2019	R-1-170	EURL MA MAISON HOUX	302,13 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2019	R-1-170	EURL MA MAISON HOUX	262,70 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2019	R-1-170	EURL MA MAISON HOUX	53,20 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2019	R-1-170	EURL MA MAISON HOUX	35,42 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2019	R-2-170	EURL MA MAISON HOUX	231,15 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2019	R-2-170	EURL MA MAISON HOUX	198,76 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2019	R-2-170	EURL MA MAISON HOUX	40,25 €	Clôture insuffisance actif sur RJ-LJ
ociété	2021	T-12	SCI LE VIGNOBLE	10,55 €	Certificat irreouvrabilité
ociété	2021	T-12	SCI LE VIGNOBLE	28,71 €	Certificat irreouvrabilité
ociété	2021	T-12	SCI LE VIGNOBLE	209,44 €	Certificat irreouvrabilité
ociété	2021	T-12	SCI LE VIGNOBLE	41,36 €	Certificat irreouvrabilité
ociété	2021	T-12	SCI LE VIGNOBLE	212,69 €	Certificat irreouvrabilité
			<b>TOTAL</b>	<b>2 972,59</b>	

Nature Juridique	Exercice	Référence de la pièce	Nom du redevable	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2021	R-1-286	KNITTEL Martine	0,34	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2021	R-1-286	KNITTEL Martine	0,45	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2021	R-1-286	KNITTEL Martine	2,49	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2021	R-1-286	KNITTEL Martine	2,74	RAR inférieur seuil poursuite



Particulier	2021	R-1-432	SCHMITT Nathalie	0,02	RAR inférieur seuil poursuite
			<b>TOTAL</b>	<b>6,04</b>	

La commission des finances du 2 mai 2023 à émis un avis favorable quant à l'admission en non valeur de ces créances éteintes où irrécouvrables tout en manifestant une certaine exaspération par rapport à ces débiteurs qui se permettent d'inscrire leurs créances à la charge de l'ensemble des Riquewihriens.

**Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**APPROUVE** l'admission en non valeur de la liste des créances ci-dessus relatives au budget eau et assainissement ville de Riquewihir.

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION:
-----------	----------	-------------

**10/0523) ADHESION AU SERVICE MUTUALISE SVP**

La société SVP est une plateforme d'expertise qui accompagne au quotidien les collectivités dans ses décisions (par téléphone ou sur internet), sur de nombreuses thématiques :

- |                            |                             |
|----------------------------|-----------------------------|
| ✓ fiscalité - finances     | ✓ aménagement du territoire |
| ✓ RH                       | ✓ marchés publics           |
| ✓ développement économique | ✓ réglementation            |
| ✓ environnement            | ✓ enfance-jeunesse...       |

Elle permet par ailleurs aux collectivités de disposer d'une large documentation, composée de modèles d'actes, de livres blancs, de vidéos, etc...

La CCPR a décidé par conséquent de souscrire un abonnement puis de l'étendre sous forme d'abonnement mutualisé aux communes intéressées.

La prestation « intégral » comprend :

- en illimité : les appels, l'envoi de documentation, l'accès à l'espace client ;
- les confirmations écrites (très utiles notamment pour des sujets juridiques présentant un niveau de complexité élevé).

Au titre de la solidarité, il a été proposé :

- que la CCPR prenne à sa charge, en sus de son abonnement (d'un montant de 600€ HT/mois), 50% du montant de l'abonnement mensuel des communes ;
- de refacturer aux communes les 50% restants au prorata du nombre d'habitants.

Le montant estimatif facturé annuellement à Riquewihir est de 257,25 euros.

Le maire doit être autorisé à signer la convention de mutualisation de ce service présentée par la communauté des communes du Pays de Ribeauvillé.

**Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**



**APPROUVE** l'affiliation mutualisée à l'abonnement SVP

**ACCEPTE** que la CCPR refacture annuellement les communes concernées sur la base de 50% du prix de l'abonnement annuel TTC, au prorata du nombre d'habitants ;

**APPROUVE** les termes de la convention cadre en annexe ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

### **11/0523) INFORMATION SUR LES MARCHES EN COURS - PLAN DE FINANCEMENT**

Suite à l'appel d'offre lancé pour le marché de mise en place du Site Patrimonial Remarquable et Périmètre Délimité des Abords, celui-ci est attribué à l'Atelier Frédérique KLEIN 29 rue Marchant 57 000 METZ selon les montants négociés ci-dessous :

Offre de base 65 325 € HT

Option réunions supplémentaires 10 400 € ht

**Total 90 870 € TTC**

Maintenant que l'attributaire est désigné, le plan de financement provisoire adopté en séance du 28 mars dernier peut être confirmé, à savoir :

#### Dépense :

Marché relatif au SPR	75 725 euros HT
	90 870 euros TTC

#### Recettes :

Soutien de 50% de la DRAC Grand EST	37 863 euros
Soutien de la CEA de 10% au titre du fonds patrimoine	7 572 euros
Soutien de la Région Grand Est de 20% au titre du soutien au patrimoine classé :	15144 euros
Récupération de la TVA	13 630 euros
Autofinancement de la ville pour le solde	16 661 euros

**Sur proposition du Maire, le Conseil municipal, après en avoir délibéré :**

**.PREND ACTE** du marché attribué

**CONFIRME** le plan de financement proposé

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 15	CONTRE :	ABSTENTION:
-----------	----------	-------------

### **12/0523) COMPLEMENT A LA DELIBERATION DU 28 FEVRIER 2023 - DEPLACEMENT SARRE UNION**

En raison d'un nombre d'inscrits restreints, il a été décidé de faire appel à des voitures particulières sachant que c'est financièrement plus intéressant qu'une location de bus. Il convient donc de faire appel à des voitures de particuliers qu'il faudra dédommager au titre du barème officiel des frais de remboursement. Il s'agira d'élus et d'habitants de Riquewihr qui pourront présenter leur note de frais.

Le repas initialement sera remplacé par une collation.

POUR : 15	CONTRE : 0	ABSTENTION: 0
-----------	------------	---------------

### **DIVERS**

Les prochaines séances de travail se dérouleront les

- 30 mai 2023 à 18h00 : rendu des différentes études en cours
- 20 juin 2023 à 19h00 conseil municipal
- 5 septembre à 19h00 conseil municipal

Le groupe « Riquewihr, pour vous, avec nous » souhaite avoir un retour sur l'avancée du projet sur le bâtiment de l'ancien Crédit Agricole. Monsieur le Maire les informe qu'aucun retour n'est parvenu en mairie à ce jour. Nous ne disposons que de l'information qu'un appel du jugement à été déposé auprès du Conseil d'Etat.

Une rapide discussion s'engage sur les modifications de collecte à venir et plus particulièrement celle concernant la collecte des déchets bio qui devient obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain.

La réunion est clôturée à 20h00

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1) Désignation d'une secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte rendu de la séance du 28 mars 2023
- 3) Communications
  - a) Informations communauté des communes Pays de Ribeauvillé
  - b) Informations sur le GIC 1
  - c) Préparation de la journée citoyenne 2023
  - d) 25<sup>ème</sup> anniversaire Territoire d'énergie
  - e) Remerciements
  - f) Divers
- 4) Convention partenariale avec AirBnb
- 5) Servitude de cour commune avec le Domaine Greiner
- 6) Fixation du loyer local du chiropracteur - 2, rue de la 1<sup>ère</sup> armée
- 7) Participation à l'acquisition de récupérateurs d'eau ville de Riquewihr/agence de l'eau
- 8) Mise en non valeur et créances éteintes Ville de Riquewihr



- 9) Mise en non valeur et créances éteintes Service Eau et Assainissement
- 10) Adhésion au service mutualisé SVP
- 11) Information sur les marchés en cours – plan de financement
- 12) Divers

**Sous la présidence de Monsieur Daniel KLACK, Maire**

Etaient présents : Mrs, Mme SCHERRER Vincent- Marie Lucie FREGUIN - Jean Claude BUTTIGHOFFER, adjoints au maire.

Mmes, Mrs BUTTIGHOFFER Karen- DEMESSE Christine -HANSS Mathilde - Brigitte HAAS - LALEVEE Anne-Sophie - Jérôme STURMA - Christine VOIRIN

Absents excusés : Mr Denis BAUER donne procuration à Mme Karen BUTTIGHOFFER – Mr Jean Daniel REBER donne procuration à Mme Marie Lucie FREGUIN – Mr Thierry RENTZ donne procuration à Mr Daniel KLACK, maire – Mme Sylvie STRIBY donne procuration à Mr Vincent SCHERRER

**Procès verbal certifié exécutoire pour ses pages N°57 à N°67, compte tenu de sa notification aux services préfectoraux, le 11 mai 2023  
Et de sa publication en mairie de Riquewihr, le même jour**

**La secrétaire de séance,  
Mathilde HANSS**

**Le Maire,  
Daniel KLACK**

